quæ præter dies dominicos vel festos, fiunt diebus ferialibus, etiam sine prævia Confessione."

Pour être appelée fréquente dans le sens théologique, généralement admis de nos jours, la communion doit donc, d'après St. Liguori, se faire plusieurs fois la semaine ; sous ce titre, par conséquent, nous ne désignons pas la communion des seuls Dimanches et fêtes, et encore moins celle de tous les quinze jours ou de chaque mois, alors même que ceux qui s'approchent aussi souvent de la Sainte Table se font remarquer pour leur ferveur et leur piété, parmi les personnes de leur condition.

Scavini donne une raison de cette définition : dans les siècles de ferveur, dit-il, les fidèles communiaient généralement tous les jours ; plus tard, il fut décidé que tous, à moins d'en être empêchés par quelque crime manifeste, devaient s'appliquer à communier chaque Dimanche : "*ut fideles omnes singulis dominicis Communicarent, nisi criminali peccato et manifesto impedirentur;*" or si la communion hebdomadaire fut recommandée avec tant d'instance pour tous les fidèles, et même ordonnée en divers endroits, et si le péché mortel seul devait y mettre obstacle et en éloigner, on ne saurait l'appeler fréquente dans le sens théologique, car tous les auteurs demandent plus que la seule exemption du péché mortel, à ceux qui désirent faire la *communion fréquente.* Scav. S. Lig. Bonac. Rit. Gury. Konings. Capit. Car. Mag.

Cependant, dans le cours de ce travail, nous aurons à parler aussi de la communion hebdomadaire, afin de satisfaire à toutes les questions posées. Du reste, dans un sens impropre et relatif, on peut appeler fréquente la communion, non seulement hebdomadaire, mais encore mensuelle, pour une personne qui la pratique au milieu d'une population accoutumée à ne communier qu'à Pâques. ou qui s'est elle même contentée jusque-là de la communion annuelle.

Deuxième Question.—La Communion fréquente est-elle nécessaire ?